

[Text]

operation and harmonization with the provinces. I have some difficulty at this stage, which does not mean for all time, because we are looking at the overall structure, as you know. This would include what the Finance committee had suggested—a whole new kind of organization. This is not the same as adding provincial representation to this board.

My discussions with the provinces are by no means final, because we are going through a whole series of steps having to do with the area. I think I would have some difficulty in appointing, at this stage, provincial representation. Does that mean 10 new members, one from each province? Does it mean that you appoint the province of Quebec or does it mean that you appoint the province of Ontario? I think there is a bigger issue here than just adding people to the board of the CDIC. I think it is an issue, and an important one. What we are trying to do, however, is explore a variety of ways to get that kind of harmonization and representation. I think it is premature to suggest that there be a provincial representative on this board. However, having people on the board who are acceptable to the provinces, I think, is a different issue. We would certainly strive to do that.

Mr. de Jong: As well, the Wyman committee I think recommended against having alternate members. You make provision for alternate directors. What was the reasoning behind that? Why go along with allowing alternate directors?

Mrs. McDougall: Do you mean the person who represents the deputy minister or the person who represents the Governor of the Bank of Canada?

Mr. de Jong: I believe you would also allow the four other members appointed by the Governor in Council to . . .

Mr. Calof: No, that is incorrect. There is no amendment really in that respect; the alternate members continue to be permitted in the case of the four governmental representatives only.

Mr. de Jong: Okay. That takes care of that concern.

From the reference you have made, obviously, this has been brought up before. When are we going to see more encompassing legislation? You did promise us in the fall of last year that you would be introducing more far-reaching legislation dealing with the supervision and the regulation of financial institutions.

• 1625

Mrs. McDougall: We have taken a number of steps, but there is, as you know, draft legislation out at the moment—and we will be presenting it in its final form in the near future—on an improved supervisory capability. I am sympathetic to the question. I am a great believer in doing things by 9 a.m. tomorrow when I can. I do not find that is very realistic. But we do have draft legislation there, which I know you have seen, and we will be presenting that in its final form as soon as possible. And it is an ongoing process: we will continue to do more as we go along.

[Translation]

d'une coopération et d'une harmonisation avec les provinces. À ce moment-ci, ce qui ne m'engage pas pour toujours, j'ai quelques difficultés en ce qui nous concerne, parce qu'il s'agit de la structure globale. C'est dans le sens de la recommandation du Comité des finances touchant une réorganisation en profondeur. Ce n'est pas nécessairement synonyme d'une représentation provinciale au sein du conseil d'administration.

Mes pourparlers avec les provinces ne sont cependant pas terminés. Nous passons actuellement par toute une série d'étapes dans le cadre de cette réorganisation. Pour l'instant, cependant, il serait peut-être difficile de parler de représentation provinciale. Faudrait-il 10 nouveaux membres, un pour chaque province? Faudrait-il quelqu'un de la province de Québec ou quelqu'un de la province de l'Ontario? Il ne s'agit pas que d'ajouter au conseil d'administration de la SADC. Ce serait peut-être bon, mais l'essentiel c'est de trouver des moyens en vue d'en arriver à une meilleure harmonisation et une meilleure représentation. Il est prématuré à ce stade-ci de parler d'un représentant de chaque province au sein du conseil d'administration. Il pourrait y avoir là cependant des gens qui soient acceptables pour les provinces. Nous pourrions essayer de faire quelque chose en ce sens.

M. de Jong: Le Comité Wyman, pour sa part, s'était prononcé contre la nomination de substituts. Vous avez prévu une disposition à cet égard. Pourquoi avez-vous décidé de procéder de cette façon? Pourquoi permettez-vous des substituts?

Mme McDougall: Vous voulez dire comme représentants du sous-ministre ou du gouverneur de la Banque du Canada?

M. de Jong: Vous prévoyez quatre autres personnes nommées par le gouverneur en conseil, si je comprends bien . . .

M. Calof: Excusez-moi, mais ce n'est pas juste. Il n'y a pas de changement à cet égard. Il n'y a de substituts possibles que dans le cas des quatre représentants gouvernementaux.

M. de Jong: Très bien. Voilà qui règle ce cas.

D'après ce que vous dites ici, il ne s'agit pas de quelque chose de vraiment nouveau. Quand avez-vous l'intention de présenter un projet de loi plus global? Vous nous aviez promis l'automne dernier un projet de loi détaillé traitant de la surveillance et de la réglementation des institutions financières.

Mme McDougall: Nous avons pris plusieurs mesures mais, comme vous le savez, on a déjà préparé une ébauche de projet de loi—que nous allons déposer prochainement dans sa version définitive—qui prévoit une capacité de supervision améliorée. Je comprends votre question. L'un de mes grands principes c'est d'essayer, chaque fois que cela est possible, de faire ce qu'il y a à faire avant 9 heures le lendemain. Mais je ne pense pas que ce soit très réaliste. Quoi qu'il en soit, il existe déjà une ébauche de projet de loi dont vous avez pris connaissance et que nous allons déposer le plus tôt possible dans sa forme finale. Il s'agit par ailleurs d'un processus continu: nous allons